Edito

Sommaire

Infos nationales et régionales p. 2
Actualités et vie de la FDCRML p. 3
Gestion habitat et faune sauvage p. 7
Gestion du gibier p. 8
Réglementation et sécurité p. 12
Suivi sanitaire p. 14
Le coin du Piégeur p. 15
Nature, éducation et environnement p. 16
Associations spécialisées p. 17
Activités canines p. 18
Vie des Associations p. 19

Le Chasseur du Rhône
et de la Métropole de Lyon
N°47 - Décembre 2023

Directeur de la publication : Alain Berlioz-Curlet
Rédaction et administration :
Fédération Départementale des Chasseurs du Rhône et de la Métropole de Lyon
1, allée du Levant - 69890 La Tour de Salvagny
Tél. 04 78 47 13 33
contact@fdc69.com - *www.fdc69.com*

Photo couverture : GEST
Création et réalisation :
MUTLIS
89 av. de la Poterie - 69890 la Tour de Salvagny
Tél. 04 78 35 62 62 - *contact@multis.fr*

Ce journal a pu être imprimé avec le soutien financier des annonceurs et la participation de la Commission Communication fédérale.
La rédaction leur exprime ses remerciements et invite les lecteurs à leur faire confiance.

Tirage : 9 300 ex. Imprimé sur papier recyclé.

ISSN 2551-1203
ISSN 2551-4504

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes
Le Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes accompagne les projets des Chasseurs.

Chers amis chasseresses et chasseurs,

Une messe de St-Hubert a été donnée le 3 novembre au couvent de la Tourette à Eveux, dernière œuvre d'envergure, en France, datant des années 1950 de l'architecte Le Corbusier, classé depuis 2016 au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Regroupant près de 400 personnes, cette messe a été officiée par le Frère Dominicain Christophe BOUREUX, accompagné avec brio par la Délégation Rhodanienne des Trompes de Chasse, trompes de chasse elles-mêmes classées au patrimoine immatériel de l'UNESCO.

Le symbole est fort et nous rappelle en cette période des fêtes de fin d'année que la chasse française est une richesse pour notre pays et qu'elle incarne une tradition, un savoir vivre et des valeurs qui font l'identité de la France, soyons fiers d'y participer et œuvrons dans ce sens.

Profitons, par exemple, de Noël et du Jour de l'An pour cuisiner le fruit de notre chasse en l'offrant à notre entourage, à nos conseils municipaux qui vivent avec nous le territoire, mais pensons également aux plus nécessiteux, tous seront ravis de consommer de la viande locale, authentique et bio !

La météo estivale de septembre et octobre a contrarié nos actions de chasse, aujourd'hui nous sommes dans les mois les plus propices, je vous souhaite donc à toutes et à tous de prendre un maximum de plaisir à la chasse et de vivre des moments d'émotion intense qui sont le carburant de notre passion, et dès à présent je vous invite aussi à vous projeter sur le printemps à venir, je vous solliciterai alors sur plusieurs dossiers, notamment la prévention des dégâts de grand et petit gibier et l'opération nationale de la FNC et des fédérations départementales « j'aime la nature propre » les 15-16 et 17 mars prochains qui permettra de valoriser et de communiquer à grande échelle sur nos actions de nettoyage de printemps.

Bonne fin de saison cynégétique et excellentes fêtes de fin d'année.

Alain BERLIOZ-CURLET,
Président de la FDCRML

Signalez un acte malveillant à l'encontre de la chasse : une plateforme nationale est à votre disposition

Vous êtes victime ou témoin d'actes de violence envers un chasseur, signalez-le en remplissant le formulaire disponible sur ce lien https://www.chasseurdefrance.com/pratiquer/signaler-un-acte-malveillant/ afin que le service juridique puisse enregistrer votre signalement et vous conseiller le cas échéant sur les démarches à engager.

J'aime La Nature Propre : appel à candidature pour participer à l'édition 2024

J'aime La Nature Propre (JLNP) est une opération participative de **nettoyage de la nature** portée par la Fédération Nationale des Chasseurs (FNC) et financé par l'OFB via le dispositif éco-contribution. Au-delà de son objectif environnemental et pédagogique, ce dispositif a également vocation à **favoriser les échanges entre usagers de la nature**, au sein du monde rural, **pour mieux vivre la nature ensemble.**

L'édition 2024 se tiendra les 15, 16 et 17 mars. Les associations de chasse volontaires pour participer peuvent se manifester en envoyant un mail à contact@fdc69.com

Chassadapt

Déjà un exemple concret à Arnas :
Le 31 octobre sur la commune d'Arnas par la société de chasse ont ramassé 2 bennes de déchets en 2 heures avec l'aide d'un agriculteur Jean Paul Tremblay et grâce à la mise à disposition d'une benne par la commune Félicitations à toute l'équipe Présidée par Martial FOREST.

Réunion « maires du Rhône » et FDCRML : la chasse un atout pour les villages

Le 7 septembre dernier Michel BOULUD, Maire de SIMANDRES a reçu la FDCRML et des représentants des élus locaux du territoire à la salle des fêtes de Simandres.

Le Président Monsieur BERLIOZ-CURLET a ainsi pu remercier l'AMF69 pour avoir organisé cette rencontre dédiée à la chasse, sa réglementation et les relations indispensables qu'elle doit avoir avec les municipalités.

Les exposés techniques et juridiques se sont poursuivis par des questions concrètes des élus. Des réponses précises et pragmatiques ont ainsi pu être apportées.

La matinée s'est poursuivie par une intervention d'Aurelie CUBY de la Fédération Régionale des Chasseurs sur les applications chassadapt et Viafauna qui peuvent être des outils précieux pour les aménageurs du territoire afin de caractériser les notions de trames vertes et bleues.

Comme pour toutes ces manifestations, les débats se sont clos par un traditionnel mâchon où des terrines de gibier ont pu être dégustées et appréciées par les participants.

Congrès des maires du Rhône : Votre Fédération était présente

Comme tous les ans, l'AMF69 organisait en octobre dernier le congrès départemental des maires du Rhône et de la Métropole de Lyon.

La FDCRML tenait un stand commun avec la Fédération de Pêche. Grâce à la réactivité de l'AMF, l'emplacement a permis de créer un pôle « ruralité » avec la Chambre d'Agriculture du Rhône, la SAFER, la MSA et Fibois.

▲ *De gauche à droite : Jean-Pierre COURSAT, Vice-Président de la FDCRML - Bernard CHAVEROT, Conseiller Régional - Pierre-Alexandre AVALLET, Responsable développement à la FDAAPPMA - Patrice VERCHERE Vice-Président du Département, Président de la COR, Maire de Cours - Frédéric PRONCHERY, Vice-Président du Département et de la CCSB, maire de Belleville en Beaujolais - Jean-François DELAIGUE, secrétaire de la FDCRML - Antoine HERRMANN, Directeur de la FDCRML*

Les contacts avec les élus locaux ont été riches. De nombreuses questions ont été posées relatives à la faune sauvage, ses habitats, ses interactions avec les activités humaines ou tout simplement sur la réglementation de la chasse et la cohabitation avec les autres usagers de la nature.

Tout comme les chasseurs, les maires et plus largement les élus locaux sont attachés à leur territoire. La FDCRML félicite à nouveau les chasseurs et chasseresses qui s'impliquent dans les conseils municipaux.

Le Président Alain BERLIOZ-CURLET et Antoine HERRMANN directeur en discussion avec Gilles GASCON, Maire de St-Priest où la chasse et l'agriculture sont toujours présentes comme héritage d'un passé rural sur une commune ayant connu une expansion démographique importante depuis les années 50.

Signature convention « chasse dans les forêts Départementales » à l'hôtel de Département

Les Présidents d'associations de chasse qui pratiquent dans les forêts Départementales ont été reçues par Christophe GUILLOTEAU, Président du Département.

Accompagnés par leurs maires, les Présidents ont été accueillis par Christophe GUILLOTEAU (Président du Rhône), Colette DARPHIN (Vice-Présidente du Département), Annick LAFAY (Vice-Présidente), Christian Vivier-Merle Conseillé Délégué à la Forêt au Département).

L'ONF, gestionnaire des forêts du Département a rappelé les enjeux de gestion sylvicole avec en toile de fond le réchauffement climatique. Le rôle des chasseurs y est inscrit et le Président Monsieur BERLIOZ-CURLET a rappelé que chasseurs, élus locaux, agriculteurs et sylviculteurs doivent être unis et soudés pour garantir la gestion durable des espaces et des activités qui s'y déroulent.

À noter qu'un départ groupé a été organisé en autobus de la Fédération pour limiter les trajets et que la bonne humeur a été saluée par tous les présents.

Messe St-Hubert

Messe de St-Hubert le 3 novembre : près de 400 personnes réunies au couvent de la Tourette à Eveux. Félicitations aux sonneurs qui ont animé la cérémonie brillamment conduite par le frère Christophe BOUREUX. Un remerciement tout particulier à Jo BERCHOUD, ancien administrateur et initiateur de l'évènement.

PASS Région, 30 € remboursé pour la validation des jeunes chasseurs :

Tu as droit au Pass'Région **si tu es inscrit pour l'année scolaire 2023/2024 dans un établissement partenaire de la Région :** lycée public ou lycée privé sous contrat d'association avec l'Etat, centre de formation d'apprentis (CFA), organisme de formation par l'apprentissage (OFA), maison familiale rurale (MFR), école de production, mission locale, école de la deuxième chance, institut médico-éducatif (IME), institut médico-professionnel (IMPRO), institut d'éducation motrice (IEM), établissement de formations sanitaires et sociales. Tous les détails sont sur :

auvergnerhonealpes.fr/passregion

Comment procéder pour bénéficier des 30 € ?

- Vous devez d'abord valider votre permis ou vous inscrire à l'examen du permis de chasser et régler la totalité des frais.
- Ensuite, télécharger le formulaire Inscription pass region (sur www.fdc69.com ou en le demandant à contact@fdc69.com) qu'il vous faudra remplir et nous retourner, accompagné d'un RIB et d'une copie de la carte Pass Région.

La Fédération procèdera, le plus rapidement possible, au remboursement.

PASS Région

La Région Auvergne-Rhône-Alpes

Subventions fédérales, des changements pour 2024

La Commission des subventions de la FDCRML a souhaité faire évoluer pour 2024, certains postes de subventions auprès des associations de chasse.

Certaines lignes se voient supprimées : broyage des prairies, marquage des animaux, baguage du gibier lâché, Interdiction de chasser une espèce, enquête mortalité extra-cynégétique.

D'autres évoluent, d'attribution de points, elles passent au montant forfaitaire :

- Exposition sur la chasse lors d'un forum des associations : **40 €**
- Rédaction d'article de fond pour la presse locale et/ou le bulletin municipal : **15 €**
- Animation scolaire (présence d'au moins un chasseur pour le repérage et/ou l'animation réalisée par la FDCRML) : **30 €**
- Opération « J'AIME LA NATURE PROPRE » (ramassage des détritus) en lien avec l'opération nationale et la FDCRML : **50 €**
- Opération « UN DIMANCHE A LA CHASSE », en lien avec la FDCRML : **70 €**

Concernant l'agrainage du Petit Gibier, la prise en charge diminue, elle passe de 80 % à environ 50 %, selon la valeur du point qui dépend du nombre de dossiers transmis.

De nouvelles lignes apparaissent :

- Bourse aux territoires (dépôt d'une annonce pour la recherche de chasseur sur le site de la FDCRML) : **25 €**
- Fourniture de cadavre d'animaux sauvages dans le cadre du réseau SAGIR (Surveillance sanitaire de la faune sauvage) : **5 € / Unité**
- La fourniture du règlement de chasse pour la saison considérée devient obligatoire pour l'obtention des subventions.
- Fourniture de pattes de Lièvre en vue de leur radiographie : **2 € / Unité**
- Plantation de haies : subvention sur demande.

Les dossiers devront être déposés en ligne pour le 15 février. Un message électronique comportant un lien sera envoyé courant janvier à tous les Présidents, ou correspondants, des territoires affiliés.

Ciblage et manipulation des armes : une nécessité pour la sécurité et la précision.

Deux partenaires de la FDCRML à votre disposition à st Priest (69800) et Vonnas (01540)

Deux apprenties en alternance à la FDCRML pour leur BTS

Mélyne BONNIER

Mélyne, a commencé après son bac par se lancer dans une licence d'art avant de revenir à ses préférences, la nature, la faune sauvage, la chasse et s'est réorienter vers un BTS Gestion et Protection de la Nature à la MFR de la Petite Gonthière à Anse. Elle a rejoint dans le cadre d'un contrat d'apprentissage de 2 ans, l'équipe du service technique fédéral pour une présence en alternance. Elle participera aux missions du service technique et en particulier des missions de terrain comme les suivis de faune sauvage, les plantations de haies, les animations scolaires, etc...

Thalia DARPHEUIL

Après un bac pro métier de l'accueil, et de nombreux stages comme agent d'accueil dans de nombreux organismes comme une mairie, un hôtel et dans un centre aquatique, Thalia s'est projetée dans un BTS Support à l'Action Managériale pour 2 ans. Un contrat d'apprentissage en alternance dans le service administratif de la FDCRML lui a été proposé. Elle est originaire d'Ancy. Apprécie la musique, la randonnée et le fitness. Elle vous répondra sans doute au téléphone au siège fédéral, mais sera chargée de nombreuses autres tâches administratives.

Formation décennale en ligne : une formule adaptée et accessible

Témoignage de Gérard GUICHARD, chasseur à St-Bonnet-des-Bruyères

Le Chasseur du Rhône (LCR) : Pourquoi avez-vous choisi de suivre la formation en ligne ?

Gérard GUICHARD (GG) : Ma formation responsable de battue et traqueur armé datait de plus de 10 ans. Pour pouvoir faire d'une pierre deux coups avant l'ouverture j'ai décidé de suivre de chez moi cette formation certifiante.

LCR : Comment s'inscrire ?

GG : comme expliqué sur le précédent « Chasseur du Rhône », il suffit d'aller sur le site www.fdc69.com et de s'inscrire avec son identifiant (numéro sous le code-barres de la validation) et de mettre sa date de naissance comme mot de passe. Ensuite, on se laisse guider.

LCR : Comment avez-vous trouvé cette formation ?

GG : En m'inscrivant, je n'étais pas sûr que cette formule me convienne. Je suis plus souvent au bois ou à la chasse que devant mon PC ! Mais les supports sont très adaptés et les informations dispensées sont précieuses. Tous les chasseurs devraient suivre rapidement cette formation.

Collecte de graines d'arbres sauvages sur les ENS du Rhône

Dans le cadre du « **label végétal local** » porté par l'Office Français de la Biodiversité, des collectes de graines d'arbres et d'arbustes sauvages ont été réalisées sur l'Espace Naturel du Mont de Brouilly.

A l'initiative de la **Fédération Des Chasseurs du Rhône et de la Métropole de Lyon** en partenariat avec le Lycée Horticole de Dardilly, le Lycée Viticole de Bel Air à Belleville en Beaujolais et la Maison Familiale Rurale la Petite Gonthiére à Anse, une collecte de graines d'arbres et d'arbustes sauvages a été réalisée ce mardi 26 septembre.

Les graines récoltées seront mises en production au Lycée Horticole de Dardilly par les élèves qui ont présenté aux élèves des deux autres établissements scolaires, les techniques d'extraction des graines (dépulpage) et les techniques de mise en cultures (stratification, mise en terre des jeunes plants…) avec l'aide et le professionnalisme des enseignants du lycée horticole.

Ce travail relevant de vertus pédagogiques et environnementales était accompagné par la présence de la Fédération Régionale des Chasseurs d'AURA et de la Mission Haies AURA.

Ainsi, du cornouiller sanguin, de l'aubépine, de l'églantier, du prunellier, du chêne sessile, du pommier sauvage, de l'érable champêtre, du charme, du néflier, de l'alisier torminal, de l'aliser blanc et du noisetier ont pu être ramassés dans de faibles proportions.

En effet, le label ne permet de récolter que 25% des fruits présents sur les arbres dans des zones naturelles et protégées dont les boisements sont anciens.

De plus les fortes chaleurs et la sécheresse estivale ont fait que la production de fruits sauvages était faible cette année 2023.

Néanmoins, les arbres et arbustes qui seront produits au Lycée de Dardilly bénéficieront d'un patrimoine génétique locale qui devrait permettre une adaptation plus forte des futurs végétaux face aux changements climatiques.

Cette journée à permis aussi que des étudiants de différents horizons (environnement, viticole, horticole) puissent se rencontrer, échanger et travailler ensemble.

Lancement de L'Atlas de la Biodiversité Communal (ABC) du Syndicat Mixte Plaines Monts d'Or (SMPMO)

Un Atlas de la Biodiversité Communale permet de mieux connaître le patrimoine naturel et d'identifier les enjeux de la biodiversité sur le territoire. Il implique l'ensemble des acteurs : élus, techniciens, citoyens, associations, agriculteurs, chasseurs, communautés éducatives… chacun ayant un rôle à jouer dans ce projet.

L'atlas sera un aboutissement à l'issue de 3 années d'investigations et d'actions. Il présentera une cartographie des habitats et des enjeux, enrichie par les inventaires et données collectés. Un outil synthétique socle de l'axe 3 "Biodiversité" de l'espace Agriparc. In fine, il servira d'aide à la décision et à la gestion du territoire en matière de biodiversité.

Pour en savoir plus : www.abc-SMPMO.com

En mars 2023, le SMPMO déposait sa candidature pour participer à la démarche portée par l'Office Français de la Biodiversité (OFB). Chaque commune avait adressé une lettre de soutien, venue compléter le dossier élaboré par les services du SMPMO en collaboration avec de nombreuses associations locales. La SAFER s'est également portée partenaire de ce projet.

C'est avec plaisir que le SMPMO a reçu un retour le 5 juillet, indiquant qu'il était lauréat, parmi les 76 dossiers retenus sur 158 déposés.

Le 9 octobre 2023 une cérémonie de lancement a eu lieu en présence des élus des communes concernés des associations dont la FDCRML et le GIC des monts d'or et de citoyens intéressés

Ce travail s'effectuera au cours des 3 années à venir (oct 2023-oct 2026) sur l'ensemble des communes du SMPMO. Il consiste en la réalisation d'un dossier d'Atlas qui comportera une cartographie des habitats, des fiches actions et des préconisations de gestion, permettant ainsi une meilleure connaissance de la biodiversité sur le territoire et une aide aux décisions de gestion et d'aménagement du territoire.

La participation des citoyens est recherchée et attendue pour ce faire, de nombreuses actions seront mises en œuvre.

Une démarche scientifique et aussi collective

ÉLUS : Présents dans les instances de pilotage, ils sont aux côtés des agents du SMPMO pour fournir des informations sur leur commune et faire le lien avec leurs services et leurs administrés.

CITOYENS : Ils peuvent découvrir, s'initier, contribuer et s'impliquer dans toutes les actions qui seront mises en place.

AGRICULTEURS : Acteurs impliqués et personnes ressources sur le territoire, ils sont invités à participer pour permettre plus de liens entre espaces naturels et agricoles.

ASSOCIATIONS ET INSTITUTIONS NATURALISTES : Elles travaillent avec le SMPMO pour fournir des données et prospecter. Présentes également dans les actions menées en direction des citoyens, elles sont les ressources essentielles de ce projet. Les chasseurs et leurs associations sont pleinement associés et fourniront par exemple leur données d'évolutions des populations de mammifères sur les communes concernées.

Les 15 communes concernées par l'ABC du SMPMO : Albigny sur Saône • Champagne au Mont d'Or • Chasselay • Collonges au Mont d'Or • Couzon au Mont d'Or • Curis au Mont d'Or • Les Chères • Limonest • Lissieu • Poleymieux au Mont d'Or • Quincieux • Saint Cyr au Mont d'Or • St Didier au Mont d'Or • St Germain au Mont d'Or • Saint Romain au Mont d'Or

Projet FNC « Autowing » Contribution BDF / FDC69 pour la bécasse des bois

Bécassiers de France (BDF), souhaite depuis plusieurs années fournir à ses adhérents et au monde bécassier un outil simple, sur smartphone, permettant d'accompagner l'analyse d'âge des bécasses prélevées à la chasse.

Dans ce cadre, nous nous sommes naturellement intéressés aux outils d'intelligence artificielle et il est rapidement apparu que les particularités des ailes de bécasses, avec des différences très marquées entre adultes et juvéniles (usure des rémiges primaires, forme des apex des 5ème et 6ème rémiges et frange terminale des couvertures primaires), devaient permettre d'effectuer efficacement la discrimination jeune / adulte en se limitant à l'analyse de la partie externe d'une seule aile. Cette analyse étant effectuée sur une photo de l'aile prise sur le terrain et en situation de chasse.

Cette démarche qui s'inscrivait parfaitement dans le cadre du projet « **Autowing** » de la **FNC** s'est traduite, pour la saison 2022-2023, par la signature d'une convention et la fourniture, par les adhérents BDF, de plus de 500 photos d'ailes à la FNC.

Les résultats obtenus sont très encourageants mais ils montrent également qu'il est nécessaire d'augmenter le nombre de photos pour pouvoir entrainer l'Intelligence Artificielle de manière encore plus efficace.

Dans cet objectif, nous avons développé, avec la **Fédération du Rhône et de la métropole de Lyon**, un protocole de collecte en ligne accessible depuis n'importe quel smartphone. Ce protocole, qui reprend les consignes générales définies avec la FNC, demande systématiquement quatre images par bécasse (cf. ci-contre). Ce nombre, certes important, permet d'avoir tous les éléments permettant de classer une aile (jeune/adulte) de manière certaine. Il est en effet primordial d'entrainer l'IA, qui devra classer une bécasse à partir d'une seule photo, à partir d'une base d'images la plus fiable possible.

Si une participation à cette campagne vous intéresse il vous suffit de contacter M. Bruno DEGRANGE (b.degrange@fdc69.com), technicien à la fédération, qui vous transmettra toutes les informations utiles.

***Christophe BARD** – Président de l'association départementale des bécassiers de l'Ain et du Rhône.*

Projet IA - FNC / BDF

Lecture d'ailes de bécasses

Bécassiers De France B.D.F.

Consignes générales à lire avec attention et sans les survoler :

Pour chaque bécasse, 4 photos sont nécessaires et seront toujours prises :

- **2 photos principales** présentant la partie supérieure des deux ailes (illustration ci-dessous en 1ère ligne)
- **2 photos complémentaires** présentant, pour l'aile la moins abimée, et en photo rapprochée :
  - L'extrémité des 8 premières rémiges vues depuis le dessus de l'aile (2ième ligne, photo de gauche)
  - La forme des apex des couvertures sous-alaires proche du corps (2ième ligne, photo de droite)

Toutes ces photos devront ressembler aux photos ci-dessous et respecter les consignes suivantes :

- Privilégier la lumière du jour (photos obligatoirement en extérieur), sans utiliser de flash.
- Utiliser, de préférence, un fond vert (prairie, pelouse), éviter absolument le blanc, le gris clair et le ciel qui génèrent un effet de transparence et faire globalement attention au contre-jour.
- Ne jamais poser les ailes sur un support plat, ne pas les découper.
- Cadrer la photo sur l'objet d'intérêt et utiliser un arrière plan unique et simple (de l'herbe, pas de paysage)
- Les plumes entourées en rouge (ligne du bas) devront être soigneusement lissées, le plus nettes possible et elles devront être écartées les unes des autres.

	Aile Gauche	Aile droite	Astuces de prise de vue :
Photos principales			Positionnement possible pour les photos globales et le détail des extrémités des rémiges :
Photos complémentaires	Extrémités des rémiges	Couvertures sous-alaires 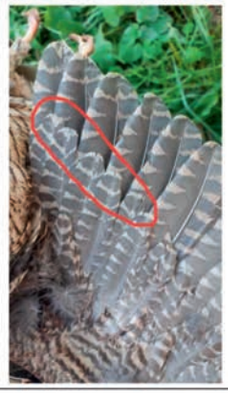	Positionnement possible pour la photo des couvertures sous-alaires :

Vous souhaitez investir dans le traitement et la collecte des déchets de venaison ?

Bénéficier d'une aide de :

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Un troisième appel à projet a été lancé pour 2024. Les associations intéressées devront le faire savoir en répondant à l'enquête proposée par la fédération.

Cet appel est basé sur le volontariat, il n'y a pas de caractère obligatoire.

Seul le coût de l'enlèvement et du traitement des déchets par la société d'équarrissage est à la charge des associations de chasse.

Possibilité de vous regrouper à plusieurs associations de chasse.

Partage et mise en valeur de la venaison : Des gestes simples et porteurs de valeurs

Le mot du Président.

La fin d'année est marquée par cette magnifique période des fêtes. La venaison fait partie du patrimoine gastronomique Français.

Le partage est une des valeurs qui fondent notre attachement à la chasse.

Toutes ces raisons doivent nous inciter à profiter et faire profiter du fruit de notre chasse.

Les recettes sont nombreuses et évoluent avec les tendances et la mode. Qu'elles soient en sauces ou simplement rôtie, les viandes de gibier sont fabuleuses de saveurs et leur mise en valeur fait partie intégrante du respect du gibier chassé.

Pensez aussi aux terrines et verrines qui peuvent être offertes et dégustées entre amis, avec la famille, les associations des villages ou les conseils municipaux. Je souligne également l'opération « Les Chasseurs ont du Cœur » conduite avec l'Interpro chasse qui permet d'offrir à la banque alimentaire des terrines de petit gibier pour améliorer l'ordinaire et donner un sourire simple et authentique à des personnes qui traversent des périodes difficiles.

Tous ces gestes sont simples et accessibles. Chacun à notre échelle nous pouvons les mettre œuvre.

UN PARTENARIAT AVEC LES BANQUES ALIMENTAIRES

Depuis la création de cette opération en 2013, l'organisation interprofessionnelle de la filière Gibier de Chasse s'est engagée à offrir de la viande de gibier aux bénéficiaires de la Fédération Française des Banques Alimentaires afin d'embellir leurs fêtes de fin d'année.

Programme Eco-Lynx dans le département du Rhône

La FNC s'est associée à 15 Fédérations Départementales et Régionales des massifs montagneux des Vosges, du Jura et d'Auvergne Rhône-Alpes pour porter un projet national d'information sur le retour du Lynx boréal dans cette zone géographique.

Ce projet ECOLYNX est soutenu par l'Office Français de la Biodiversité dans le cadre du dispositif écocontribution.

Contexte et objectifs du programme

Le Lynx est aujourd'hui strictement protégé et recolonise nos montagnes.

Le lynx boréal a progressivement disparu du territoire français entre le 17e et le début du 20e siècle. De retour depuis les années 1970, cette espèce est aujourd'hui strictement protégée. Très discret, il recolonise progressivement les massifs de la frange Est de la France : Vosges, du Jura et des Alpes.

Le programme ECOLYNX comprend 3 volets : 1. suivi des populations par pièges photographiques en collaboration avec les sociétés locales de chasse, 2. étude des populations de chevreuils et de chamois au sein de l'aire de présence de l'espèce et enfin, 3. un volet information & communication.

Dans le département du Rhône, il est important que les chasseurs restent des interlocuteurs privilégiés sur ce dossier pour avoir entre autres un regard sur l'évolution des populations de ce prédateur et de ses proies comme des relations avec les éleveurs éventuellement victime de prédation.

Pour ce faire nous participons à un programme avec la Fédération Nationale des Chasseurs visant entre autres à avoir une meilleure connaissance de cette espèce et de sa répartition selon le lien ci-après :

https://www.chasseurdefrance.com/actualites/eco-lynx/

Pour cela nous proposons de poser des pièges photos que nous fournissons par commune dans des lieux judicieux pour détecter la présence de cet animal voir sa reproduction éventuelle.

Protocole proposé :

1 à 3 pièges photographiques seront posés sur des milieux favorables sur les communes de Lamure, Rivolet, Marchampt, St-Cyr-le-Chatoux, et Vaugneray en collaboration avec les associations de chasse communales concernées et l'autorisation des propriétaires de terrain concerné.

Pour plus d'information sur le lynx consultez :
- Le site dédié des fédérations des chasseurs : ***https://www.ecolemm.fr/***
- Le site de l'Office Français de la Biodiversité : ***https://professionnels.ofb.fr/fr/doc-fiches-especes/ lynx-boreal-lynx-lynx***

Encore un chamois obsevé sur le Rhône et la Métropole de Lyon

L'espèce est occasionnellement observée sur le territoire Est-Lyonnais, Pilât, Mont du Lyonnais et dernièrement à Fleurieux sur Saône. Comme la photo ci-contre en atteste.

Merci à Frank Cordier, Président de la chasse de Fleurieux pour ce cliché.

Levraut du 1er octobre : Pas une exception !

Gino ROGNAGNESE, Président de la chasse communale de Messimy nous a envoyé cette photo prise le 1er octobre de 2 levrauts.

Les suivis réalisés avec l'OFB sur les cristallins des yeux de lièvre sur le sud du département avaient mis en évidence le fait que 85 % des naissances ont lieu de Mars à juillet malgrés des naissances observées toute l'année.

Afin de vérifier la qualité de la reproduction chaque année sur votre territoire de chasse, la FDCRML vous propose de faire radiographier une patte avant de chaque lièvre prélevé le jour de l'ouverture.

Ainsi nous pouvons déterminer la proportion de jeune présent dans le tableau de chasse et donc aiguiller les responsables des chasses participantes sur la pression de chasse à réaliser.

Prévention des dégâts : la Fédération des Chasseurs du Rhône et de la Métropole de Lyon vous accompagne

Dans le cadre de la lutte contre les dégâts de grand gibier aux cultures agricoles, la FDCRML met à disposition des associations de chasse adhérentes du matériel sélectionné dans un dépôt au siège de la Fédération à la Tour de Salvagny.

Ces équipements répondent à des critères de sélection pour être efficace contre le grand gibier est sont disponibles auprès du service technique sur rendez-vous uniquement.

Ces postes sont nombreux sur le marché et sont de qualité et surtout de puissances différentes.

C'est pour cette raison que le Conseil d'Administration de la Fédération Départementale des Chasseurs du Rhône, a voté l'éligibilité de la subvention exceptionnelle sous certaines règles à respecter :

- les postes électrificateurs doivent fournir un minimum de 6.500 volts à la sortie du poste
- les postes électrificateurs doivent fournir une puissance minimum de 2.5 joules à la sortie du poste
- seuls les fils de fer et les câbles d'acier sont pris en compte dans l'aide de la FDCRML.

Une large gamme de produits peuvent vous être proposés et le service technique fédéral se tient à votre disposition pour de plus amples renseignements.

Sanglier : hausse des prélèvements de 25 % à fin octobre

Selon les années ce sont 32 à 48 % des sangliers tués dans la saison qui ont été capturé au 30 octobre avec une moyenne de 40 %. Si le tableau de chasse continue de refléter l'état des populations force est de constater que la légère baisse des populations de ces dernières années se stabilise avec une hausse des prélèvements de 25 % au 30/10 par rapport à la saison précédente et des variations importantes selon les unités cynégétiques...

« Diversité des situations... » Telle semble être le bilan prévisionnel en cette fin de mois d'octobre 2023 même si certaines raisons peuvent toujours expliquer la baisse des tableaux de chasse en début de saison comme la sécheresse, une reproduction encore tardive, les mesures de sécurité mises en place par les responsables de battue, l'abondance d'usagers de la nature en septembre et octobre, etc.

Les chiffres du tableau comparés ci-dessous à la fin octobre de ces dernières années sont suffisamment explicites et traduisent sans doute dans une large proportion l'évolution de la situation des populations dans les différentes Unités Cynégétiques.

Sur les grands massifs forestiers du Beaujolais les prélèvements sont plutôt stables. Ailleurs et surtout en périurbain le maintien voire la hausse des prélèvements semblent refléter des populations en hausse surtout par rapport à la saison dernière.

Restons optimiste et peut être que les mois de novembre et décembre, mois traditionnellement importants et favorables à la chasse du sanglier, sauront réserver de belles surprises même dans les grands massifs !

SANGLIERS	Clunisois	Neulise	Pramenoux	Ht Beaujolais Nord	Coteaux Beaujolais et Vallée de la Saône	Ht Beaujolais Sud	Pierres Dorées	Monts d'Arjoux Popey Turdine	Monts d'Or Plaine des Chères	Neuvlle	Monts du Lyonnais Ouest	Monts du Lyonnais Est	Ouest Lyonnais	Est Lyonnais	Plateau du Lyonnais	Vivarais Pilat	Tableau Dpartemental vers le 30/10	Tableau final de la saison
01/11/2015	209	21	66	243	13	164	32	20	52	0	15	33	2	22	14	118	1024	2140
30/10/2016	147	14	39	150	5	182	20	16	17	0	17	22	0	16	6	71	722	1601
29/10/2017	177	3	64	175	7	145	30	8	35	0	12	30	2	30	15	84	817	1937
28/10/2018	184	4	24	151	5	91	18	19	50	0	10	15	2	7	6	56	642	2019
27/10/2019	191	9	43	172	23	134	29	18	54	0	14	28	4	11	8	79	817	2209
31/10/2020	172	1	19	120	14	99	26	10	78	0	27	72	0	33	5	65	741	1847
31/10/2021	134	4	21	97	14	93	28	17	47	1	13	57	4	13	4	81	628	1585
30/10/2022	119	10	28	140	29	78	8	6	26	0	7	35	2	13	0	77	578	1646
31/10/2023	122	25	49	124	27	99	26	23	49	1	26	49	2	13	3	89	727	7

Réunion réglementation : Gendarmerie et OFB au siège de la FDCRML

Comme chaque début de saison, une réunion s'est tenue début septembre avec les chasseurs, la FDCRML, l'OFB et la Gendarmerie.

L'objectif de cette rencontre devenue maintenant traditionnelle est de rebalayer la règlementation qui s'applique aux chasseurs avant le début de saison.

L'OFB s'est notamment appliqué à relire et commenter l'arrêté Préfectoral d'ouverture et de clôture de la chasse. Un large temps d'échange a permis également de communiquer sur les aspects relatifs au SIA, à l'usage du plomb dans les zones humides…

Le retour sur l'enquête « accidents de chasse » a ensuite été fait. Les circonstances des accidents ont été présentées et les rappels élémentaires prodigués.

La Gendarmerie est ensuite intervenue pour commenter les contrôles qu'elle effectue sur le terrain. Le Lieutenant-colonel LAFOND et le Maréchal des Logis Chef FIGUERREDO ont aussi rappelé que les chasseurs et leurs représentants doivent tisser un lien avec les forces de l'ordre afin de pouvoir avoir des interlocuteurs locaux en cas de sollicitation et d'urgence.

Rappel : en action de chasse chaque chasseur est tenu d'avoir sur lui son permis de chasser, sa validation et son assurance.

Panneaux AK 14

L'arrêté du 5 octobre 2020 relatif à la sécurité en matière d'activité cynégétique, impose aux organisateurs de chasses collectives au grand gibier de mettre en place une signalisation temporaire des zones de chasse.

L'article 2 stipule :

« Tout organisateur d'une action collective de chasse à tir au grand gibier appose des panneaux de signalisation temporaire sur l'accotement ou à proximité immédiate des voies publiques pour signaler les entrées principales de la zone de chasse.

L'apposition des panneaux est réalisée, avant tout commencement effectif de l'action de chasse considérée, le jour même.

Le retrait des panneaux intervient le même jour, une fois l'action de chasse terminée. »

Le type de panneaux à installer si l'on veut pancarter l'accottement doit être conforme au code de la route. Les panneaux à poser sont de type AK 14.

Un bon de commande pour l'achat de ce type de panneau est proposé aux associations de chasse.

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Informer les habitants des villages sur la chasse : Un exemple de communication à St-Didier-sous-Riverie

Le Chasseur du Rhône (LCR) : Monsieur le Président les lecteurs vont découvrir ci-contre les extraits de la lettre que vous écrivez tous les ans aux habitants de votre territoire. Comment diffusez-vous ce courrier d'information ?

Pierre MICHEL (PM), Président de la Chasse de St Didier sous Riverie : L'idée est bien que les personnes qui vivent sur le territoire soient informées de tous ces aspects. Il est donc important pour nous que ce courrier arrive dans chaque boîte aux lettres. Nous nous répartissons par groupe de chasseurs pour couvrir chaque hameau.

LCR : La tâche est immense, pensez-vous y arriver pour chaque foyer ?

PM : Notre village s'étend sur 1300 ha pour 1200 habitants. Avec une équipe de chasseurs motivés on y arrive assez rapidement. Nous avons de très nombreux retours positifs donc l'objectif d'informer est plutôt atteint.

LCR : Avez-vous au contraire des retours négatifs ?

PM : Non, Le courrier explique juste ce que nous faisons et notre place dans la nature mais aussi dans la vie du village. Le message passe très bien, les habitants sont satisfaits d'avoir des informations et un contact référent. Ce n'est pas « la » solution mais notre exemple peut donner des idées car seule la communication permet de faire comprendre et accepter notre passion.

Quelques extraits du courrier :

Comme chaque année, le mois de septembre marque un moment important pour nos adhérents : l'ouverture de la saison de chasse.

Cependant notre activité ne se limite pas uniquement à la chasse : débroussaillage pour le maintien de clairières, plantation de haies, nettoyage de printemps (ouvert à tous), comptage des lièvres, reprise de lapins, surveillance sanitaire, sont parmi les actions que nous menons en faveur de la biodiversité.

La chasse du chevreuil débutera le dimanche 17 septembre puis le samedi 11 novembre à raison de seulement un samedi sur trois. Lors de ces chasses, des pancartes sont disposées pour informer le public, nous constatons de bonnes relations avec les promeneurs ou cyclistes que nous croisons sur les chemins. Si vous avez un questionnement sur la pratique de la chasse, une observation, renseignez-vous auprès des personnes les plus informées sur le sujet : les chasseurs !

De nombreuses infections sont susceptibles de passer de l'animal à l'homme. Ce sont les Zoonoses.

Toutes appellent à une grande prudence.

Le chasseur est particulièrement exposé à certaines d'entre elles : Leptospirose, Tularémie, Échinococcose, trichinellose …..

Aujourd'hui nous faisons le point sur une zoonose moins connue due à un streptocoque : streptococcus suis.

Chez le porc et le sanglier la bactérie est présente dans les voies respiratoires et les animaux sont la plupart du temps asymptomatiques.

La Transmission à l'homme de streptococcus suis se fait par **voie cutanée principalement**, essentiellement par inoculation accidentelle (piqûre, coupure) ou souillure de lésions cutanées.

Chez l'homme les symptômes apparaissent en quelques jours.

Habituellement le malade présente une méningite avec séquelles fréquentes de surdité.

Des complications possibles peuvent apparaitre arthrites, septicémies, endocardites, parfois mortelles.

Pour se prémunir de cette maladie qui peut devenir de plus en plus fréquente vu le nombre de sangliers prélevés, il est conseillé :

- **Le port de gants** de protection
- **Si une plaie est présente :** laver, savonner, puis rincer. Désinfecter, et recouvrir d'un pansement imperméable
- **S'il y a projection dans les yeux de matières lors du dépouillement :** rincer immédiatement à l'eau potable.
- **Désinfection régulière** des couteaux (abattage, charcuterie…).
- **En cas de symptôme (fièvre…),** notamment dans les jours qui suivent une blessure faite en manipulant des viandes ou des abats de porc ou de sanglier, consulter un médecin.

Analyse Trichine : quelques rappels

A la veille des fêtes de fin d'année et avant la saison des banquets de chasse, il est important de rappeler les éléments suivant quant à la consommation de venaison de sanglier :

L'analyse est obligatoire si :

- **Je commercialise le sanglier**
- **J'organise un repas de chasse, un repas associatif**

Il est vivement conseillé de procéder à une analyse si :

- Cession à des particuliers
- Partage convivial de la venaison entre chasseurs et confection de charcuteries maison (saucissons, jambons crus de sanglier…)

La FDCRML met au point un dispositif pour vous aider :

Les échantillons sont regroupés au siège de la fédération et doivent arriver dans les 7 jours qui suivent la mort de l'animal.

Pour effectuer l'analyse, il faut :

- Que la **carcasse soit examinée** par un chasseur ayant suivi la formation « hygiène de la venaison »
- Que celui-ci renseigne la **fiche d'examen initial** en indiquant son n° d'attestation (CFEI)

Les résultats sont ensuite directement envoyés au Président de l'association de chasse et les factures (entre 12 et 15 € par analyse)

Le coin du Piégeur

Commande groupée de pièges

La FDCRML organise une nouvelle commande groupée pour fournir aux associations de chasse adhérentes du matériel efficace et à moindre coût.

Les présidents d'associations de chasse affiliées à la FDCRML ont reçu un bon de commande à compléter en ligne qui leur permet de commander à moindre coût du matériel efficace pour agir sur les territoires de chasse.

Depuis l'année dernière, possibilité de commander le piège Hingiol.

Piégeurs, pensez à contacter votre Président d'association de chasse pour voir la liste et faire votre choix.

Les semences, les seaux agrainoirs et le matériel commandé à l'exception des postes de tirs surélevés seront distribués samedi 16 mars 2024 de 7h00 à 10h30. Ce temps de rencontre et d'échange sera également l'occasion de réaliser un atelier de remise à niveau en piégeage à 10h30 et d'obtenir des conseils de la part du service technique de la FDCML sur l'aménagement des territoires de chasse.

Attention, commande à réaliser avant le 15 janvier 2024.

Association des piégeurs agréées du Rhône

Le Président christian BOYER vous explique les intérêts de l'association :

Affiliée a L'UNAPAF qui représente 25000 piégeurs sur la France. Adhérer à notre association permet de bénéficier d'une assurance spécifique « piégeur », d'obtenir des informations sur le piégeage en temps réel toute l'année. Notre assemblée se déroule généralement au mois de juin où nous réalisons des démonstrations par nos spécialistes du fonctionnement et de l'installation des différents types de pièges, la FDCRML réalise une présentation du bilan annuel des prises effectuées par les piégeurs du RHÔNE, des informations sur la législation du piégeage...

Le tout suivi d'une tombola gratuite pour les participants et d'un buffet offert par l'association.

Le prix de la cotisation est :

1ère année 21,00 € - 2ème année 10,00€

BOYER Christian - Tél. : 07 87 00 20 95

Arrêté Ministériel fixant la liste des Espèces Susceptibles d'Occasionner des Dégâts (ESOD)

Le 03 août 2023, le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires a signé pour 3 ans la liste des ESOD par département.

Pour notre département, pas de changement majeur. Le renard, la fouine, le corbeau freux et la corneille noire sont classées ESOD sur l'ensemble du département.

A noter, que l'étourneau ne figurait pas sur la dernière liste et qu'il est de nouveau inscrit sur la liste départementale mais partiellement, comme la pie bavarde.

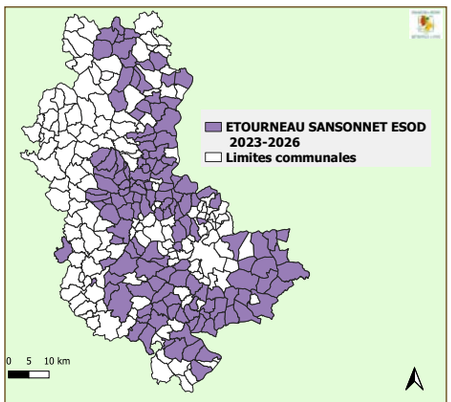

Alix, Ambérieux, Ampuis, Anse, Arnas, Bagnols, Beaujeu, Belleville-en-Beaujolais, Bibost, Blacé, Brindas, Brussieu, Bully, Chabanière, Chambost-Longessaigne, Chamelet, Chanas, Chaponnay, Chaponost, Charbonnières-les-Bains, Charentay, Charly, Charnay, Chasselay, Chassieu, Châtillon, Chaussan, Chazay-d'Azergues, Chessy, Chevinay, Chiroubles, Civrieux-d'Azergues, Colombier-Saugnieu, Communay, Corbas, Corcelles-en-Beaujolais -Courzieu, Dardilly, Denicé, Deux-Grosnes, Dracé, Duerne, Échalas, Feyzin, Fleurie, Francheville, Frontenas, Genas, Genay, Givors, Gleizé, Grézieu-la-Varenne, Grigny, Irigny, Jonage, Jons, Lacenas, Lantignié, Le Breuil, Légny, Les Chères, Létra, Limas, Limonest, Lissieu, Loire-sur-Rhône, Lozanne, Lucenay, Marchampt, Marcilly-d'Azergues, Marennes, Messimy, Meyzieu, Millery, Mions, Moiré, Montagny, Montanay, Montromant, Morancé, Mornant, Odenas, Orliénas, Pollionnay, Pommiers, Porte des Pierres Dorées, Pusignan, Quincieux, Régnié-Durette, Saint-Bonnet-de-Mure, Saint-Didier-au-Mont-d'Or, Saint-Étienne-la-Varenne, Saint-Genis-Laval, Saint-Georges-de-Reneins, Saint-Germain-au-Mont-d'Or, Saint-Germain-Nuelles, Saint-Julien, Saint-Lager, Saint-Laurent-d'Agny, Saint-Laurent-de-Mure, Saint-Martin-en-Haut, Saint-Pierre-de-Chandieu, Saint-Pierre-la-Palud, Saint-Priest, Saint-Romain-au-Mont-d'Or, Saint-Romain-de-Popey, Saint-Romain-en-Gal, Saint-Romain-en-Gier, Saint-Symphorien-d'Ozon, Saint-Vérand, Sainte-Foy-l'Argentière, Sainte-Paule, Sarcey, Savigny, Sérézin-du-Rhône, Simandres, Solaize, Soucieu-en-Jarrest, Taluyers, Ternand, Ternay, Theizé, Thurins, Val d'Oingt, Vaugneray, Vaulx-en-Velin, Vernaison, Ville-sur-Jarnioux - Vindry-sur-Turdine.

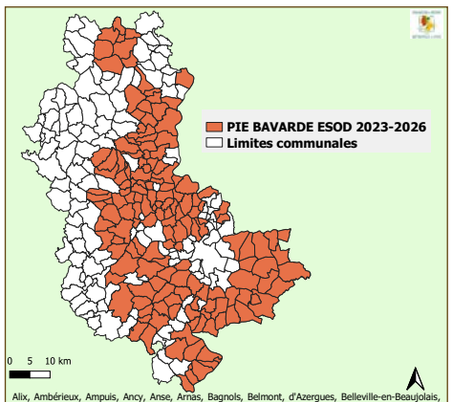

Alix, Ambérieux, Ampuis, Ancy, Anse, Arnas, Bagnols, Belmont, d'Azergues, Belleville-en-Beaujolais, Bessenay, Bibost, Blacé, Brignais, Brindas, Bully, Cailloux-sur-Fontaines, Cercié-en-Beaujolais, Chabanière, Chamelet, Chaponnay, Chaponost, Charbonnières-les-Bains, Charentay, Charly, Charnay, Chasselay, Chassieu, Châtillon, Chaussan, Chazay-d'Azergues, Chessy, Chevinay, Civrieux-d'Azergues, Cogny, Colombier-Saugnieu, Communay, Condrieu, Corbas, Courzieu, Curis-au-Mont-d'Or, Dardilly, Décines-Charpieu, Denicé, Deux-Grosnes, Dommartin, Dracé, Échalas, Feyzin, Fleurieux-sur-l'Arbresle, Francheville, Frontenas, Genas, Genay, Givors, Gleizé, Grézieu-la-Varenne, Grigny, Irigny, Jonage, Jons, L'Arbresle, La Tour-de-Salvagny, Lacenas, Lachassagne, Le Breuil, Légny, Les Ardillats, Les Chères, Létra, Limonest, Lissieu, Loire-sur-Rhône, Lozanne, Lucenay, Marcilly-d'Azergues, Marcy-l'Étoile, Marennes, Messimy, Meyzieu, Millery, Mions, Moiré, Montmelas-Saint-Sorlin, Montromant, Morancé, Mornant, Odenas, Orliénas, Poleymieux-au-Mont-d'Or, Pollionnay, Pommiers, Porte-des-Pierres-Dorées - Pusignan, Quincié-en-Beaujolais, Quincieux, Régnié-Durette, Rivolet, Rontalon, Saint-Bonnet-de-Mure, Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, Saint-Cyr-sur-le-Rhône - Saint-Didier-au-Mont-d'Or, Saint-Étienne-des-Oullières, Saint-Étienne-la-Varenne, Saint-Genis-Laval, Saint-Georges-de-Reneins, Saint-Germain-au-Mont-d'Or, Saint-Germain-Nuelles, Saint-Jean-des-Vignes, Saint-Julien, Saint-Julien-sur-Bibost, Saint-Lager, Saint-Laurent-d'Agny, Saint-Laurent-de-Mure, Saint-Martin-en-Haut, Saint-Pierre-de-Chandieu, Saint-Pierre-la-Palud, Saint-Priest, Saint-Romain-au-Mont-d'Or, Saint-Romain-de-Popey, Saint-Romain-en-Gal, Saint-Symphorien-d'Ozon, Sainte-Colombe, Sainte-Paule, Salles-Arbuissonnas-en-Beaujolais, Sarcey, Sathonay-Village, Savigny, Sérézin-du-Rhône, Simandres, Solaize, Soucieu-en-Jarrest, Taluyers, Ternand, Ternay, Theizé, Thurins, Toussieu, Tupin-et-Semons, Val d'Oingt, Vaugneray, Vaulx-en-Velin, Vernaison, Ville-sur-Jarnioux, Villié-Morgon, Vindry-sur-Turdine, Vourles, Yzeron.

Les communes concernées par le classement partiel de ces 2 espèces sont représentées sur les cartes ci-contre.

Le travail conséquent effectué pour le maintien de ces espèces sur la liste départemental n'est pas acquis. Il est important et nécessaire de continuer à collecter les déclarations de dégâts commis par ces espèces. Les efforts de tous sont nécessaires.

Témoignage : Vivre sa passion en famille et la transmettre

Je m'appelle **Marine Imbert**, j'ai 34 ans, je suis mariée et maman de trois enfants (9 ans, 7 ans et 4 ans). Je suis aide-soignante dans un service d'urgences.

Je chasse depuis l'âge de 18 ans dans deux chasses particulières. La chasse « Finet » à St-Clément-sur-Valsonne et la chasse « des 4 chemins » située à St-Appolinaire. Nous sommes 3 chasseresses sur 22 chasseurs. La chasse c'est pour moi, tout d'abord une histoire de famille. J'y vais depuis que je suis toute petite, mon grand-père chassait, mes parents, mon frère, mes oncles et mes cousins chassent.

Lorsque j'ai connu mon mari, il ne chassait pas mais s'est rapidement converti lorsqu'il à découvert une autre image de la chasse ; il a passé son permis, acheté un chien et rejoins notre équipe. Il est très important pour moi de transmettre ma passion à mes enfants dès le plus jeune âge, leur inculquer les valeurs de la chasse ; Tel que le respect du gibier, la sécurité et les règles à respecter. La découverte et la gestion de la chasse s'apprennent. Je préfère voir mes enfants au milieu des bois que devant les écrans. Le partage d'une bonne journée de chasse doit inclure l'esprit d'équipe, la convivialité, la bonne entente. Tout ceci je le retrouve au sein de mes deux chasses.

Mes moments préférés à la chasse ? Celui de faire les pieds et le travail des chiens.

Pour la petite histoire j'ai eu la chance de prélever un sanglier et un chevreuil en présence de notre petit dernier qui aura 4 ans, auquel j'apprends à faire « la statue » lorsqu'un animal arrive. Je crois qu'il y prend goût ! La chasse c'est pour moi une ressource dans nos vies actives. Mon mari a aussi un travail prenant et est investi au sein de la commune de notre village. Chasser avec trois enfants nous demande beaucoup d'organisation, mais c'est possible. Je tiens à remercier mes deux présidents qui sont à l'écoute et qui nous permettent de continuer à vivre notre passion en famille. Merci également à mes beaux-parents souvent sollicités

Inauguration du sentier pédagogique de la Tourbière du Couty

Vendredi 29 septembre s'est tenue l'inauguration du sentier pédagogique de la tourbière du Couty ou une quarantaine de personnes étaient présentes.

La tourbière du Couty, située à Chénelette est la plus grande tourbière du département du Rhône (environ 5 ha). La tourbière fût toujours exploitée par des éleveurs car la ressource en eau y était continuellement présente. Elle est connue depuis le 19ème siècle par les botanistes. L'acquisition par la Fondation pour la protection des habitats de la faune sauvage en 2006 a permis de mettre en œuvre 2 plans de gestion avec différents partenaires dont le département et l'agence de l'eau. La tourbière est gérée par la Fédération Départementale des Chasseurs du Rhône et de la Métropole de Lyon en partenariat avec le Conservatoire d'Espace Naturels du Rhône.

Le changement climatique est susceptible de mettre à mal les enjeux et en particulier la flore spécifique comme les droseras, petite plante carnivore.

L'objectif du parcours pédagogique de la tourbière du Couty est de sensibiliser le grand public ainsi que le public scolaire à la découverte et la préservation de ce milieu fragile. Ce parcours ludique a été financé en partie par l'écocontribution via l'Office Français de la Biodiversité et le Département du Rhône.

N'hésitez pas à venir en famille emprunter le sentier balisé (2,5km) comprenant une multitude de panneaux ludiques (sur Waze ou Google maps « parking de la tourbière du Couty »).

▼ *De gauche à droite : **Alain Dindeleux,** directeur du Conservatoire d'Espaces Naturels - **Jean-Louis Simonnot,** Conservatoire d'Espaces Naturels - **Alain Berlioz-Curlet,** président de la Fédération Départementale des Chasseurs du Rhône et de la Métropole de Lyon - **Etienne Blanc,** Sénateur - **Bernadette Blein,** Maire de Chénelette et Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération de l'Ouest Rhodanien - **Frédéric Pronchéry,** Vice-Président de la Communauté de Communes Saône Beaujolais et Vice-Président du Département - **Gérard Plassard,** initiateur du projet de la tourbière du Couty - **Capucine Giraud,** animatrice nature à la Fédération Départementale des Chasseurs du Rhône et de la Métropole de Lyon - **Didier Dailly,** Coordinateur du Service Technique de la Fédération Départementale des Chasseurs du Rhône et de la Métropole de Lyon.*

Enquête Munitions Sans Plomb

La réglementation évolue concernant l'utilisation du plomb à la chasse. Cela est déjà le cas pour le petit gibier. En ce qui concerne le grand gibier, la règlementation n'a pas encore évolué mais des études sont en cours sur la dissémination du plomb dans la venaison, ainsi que ses effets sur la santé humaine et sur les prédateurs.

Aujourd'hui, de nombreuses références de munitions sans plomb sont disponibles sur le marché. L'Association Nationale des Chasseurs de Grand Gibier (l'ANCGC) a souhaité analyser l'efficacité des munitions pour carabine, qu'elles contiennent du plomb ou non. A cette fin, une fiche à remplir à chaque gibier prélevé ou blessé a été conçue. L'objectif est de comparer les types de balles en fonction des calibres, des distances et des conditions de tir, afin de guider les chasseurs dans la transition. Quelle meilleure expérience que celle vécue sur le terrain pour cette analyse ? Vous aussi, prenez part à l'enquête grâce à l'une des modalités suivantes :

1. **Si vous êtes membre de l'ARCGG vous pouvez compléter la fiche en ligne vous-même en suivant ce lien *(https://enquetes.ancgg.org/index.asp)*** et vous connectant avec vos codes personnels.

2. **En téléchargeant la fiche au lien suivant *(https://www.ancgg.org/ad69/wp-content/uploads/sites/72/2023/08/Enquete_Munitions_Sans_Plomb.pdf)***, puis en la remplissant manuellement ou électroniquement avant de nous l'envoyer à l'adresse e-mail suivante (vallet.arcgg@gmail.com) ou à l'ARCGG, au siège de la Fédération.

Brevet grand gibier, programme 2024

Samedi 2 mars	Accueil des candidats - Le Chevreuil
Jeudi 7 mars	Le Cerf
Jeudi 14 mars	Le Sanglier
Jeudi 21 mars	La Sylviculture
Jeudi 28 mars	La petite faune
Jeudi 4 avril	Le Gibier de Montagne
Samedi 6 avril	La Balistique - Arc - Recherche
Jeudi 11 avril	La Pathologie de la Faune Sauvage
Jeudi 18 avril	La Recherche du Gibier / La législation
Jeudi 25 avril	La Vènerie / La flore.
Samedi 28 avril	Epreuve de tir (Lieu à définir)
Jeudi 04 mai	Chasse à tir - Les Honneurs - La Gestion
Jeudi 23 mai	Révisions - Examen blanc
Samedi 25 mai	Examen à la fédération des Chasseurs du Rhône.
Jeudi 20 juin	Remise des diplômes

Les formations du jeudi se feront en distanciel avec le logiciel Zoom. Les modalités vous seront précisées lors de la réunion du samedi 2 mars.

Renseignements et inscriptions :

Président : Sylvain VALLET
Tél. : 06 63 53 40 00

Responsable Brevet : Pierre RENARD
Tél. : 06 59 58 45 05
Mail : renardpierre1@gmail.com

Secrétaire : Pascal CHARLES
Tél. : 06 89 44 76 11

Brevet Grand Gibier, les lauréats 2023

22 candidats. 7 médailles d'argent et 7 médailles d'or ont été obtenues.

Félicitations à tous !

Manifestations Canines à Chasselay

A Chasselay, on aime mettre à l'honneur les chasseurs et leurs compagnons :
En juillet 2023 et comme tous les ans, s'est tenu un field d'initiation chiens d'arrêt et spaniels et le TAN des pointers qui ont remportés un vif succès : 60 chiens ont concourus.

Et en octobre, nous avons organisé pour la seconde année consécutive les Rencontres St Hubert Ain et Rhône) : Spaniel, setter anglais, petit épagneul de munster, pointer se sont distingués par leur capacité.

Un chasseur à l'arc et une chasseresse ont participés à cette manifestation : ce sont 17 chiens qui ont été jugés, le vainqueur a remporté une journée de chasse au petit gibier offerte par l'association de chasse de Chasselay et tout le monde a passé une excellente journée ensoleillée !

Réunion « préparation et soins du chien de chasse »

Une réunion d'information sur le thème « les soins à prodiguer aux chiens de chasse » s'est à nouveau tenue le vendredi 1er septembre à la FDCRML.

À quelques heures de l'ouverture de la Chasse, Jean-Louis DAMPFHOFFEUR Vice-Président de la FDCRML et vétérinaire libéral a pu réaliser un exposé sur les thèmes suivants :

- Les soins réguliers à avoir avant, pendant, et après la saison de chasse.
- Gestion des efforts du chien action de chasse.
- Quelles blessures peuvent intervenir en action de chasse et quels gestes à tenir ou à éviter.
- Comment constituer une trousse de secours adaptée.
- Points d'actualités sanitaires avec l'exemple de la maladie d'Aujesky.

Le bien-être de nos compagnons si cher aux chasseresses et au chasseurs ainsi que les soins à prodiguer en cas de traumatisme, de « coup de chaud »…

Autre point important abordé : les mauvais gestes à ne pas avoir dans de pareils cas.

Ces informations précises et concises sont adaptées au niveau de compétence de chaque chasseur et les éléments retenus par tous les participants sont accessibles et facilement mobilisables sur le terrain.

Cette réunion d'information est prévue d'être reconduite en 2024 et tous les chasseurs du Rhône et de la Métropole de Lyon y sont conviés.

Fiche informative Don du sang

Tout comme en médecine humaine, votre animal peut contribuer à sauver des vies en donnant son sang. Certains animaux ont un besoin immédiat de transfusion en cas d'hémorragie, d'hémolyse (destruction des globules rouges) ou suite à une intervention chirurgicale. Avoir une banque de sang à disposition nous permet donc une prise en charge efficace et rapide des animaux en détresse.

Les conditions à remplir pour que votre animal donne son sang

- Être en bonne santé
- Ne pas prendre de traitement autre que les vermifuges et antiparasitaires externes
- Ne pas avoir été opéré ou avoir subi d'anesthésie le mois qui précède le prélèvement
- Être à jour de ses vaccins
- Être traité régulièrement contre les puces, les tiques et les vers
- Ne pas avoir précédemment reçu de transfusion
- Ne pas avoir donné son sang dans les 3 mois précédents
- Pour les femelles, ne jamais avoir eu de portée

Inscription :
contact@fdc69.com

Chiens	Chats
Avoir entre 1 et 6 ans	Avoir entre 1 et 8 ans
Peser plus de 25 kg	Peser plus de 4 kg

Chasse à l'Arc dans le Rhône

En 2023, l'association des chasseurs à l'arc du Rhône, « Les Archers de Saint Hubert » (ASH) affiliée à la Fédération Française des Chasseurs à l'Arc (FFCA), s'est dotée d'un **nouveau bureau :**

- Michel CARRIER, Président
- Amaury RUGET, Vice-Président
- Hubert de BOUVIER, Secrétaire
- Nicolas GRACI, Trésorier

L'ASH a pour but premier la promotion de la chasse à l'arc et de militer inlassablement pour la chasse en général. Elle est aussi dotée de formateurs brevetés FFCA pour dispenser l'enseignement prévu à la Journée de Formation Obligatoire (JFO) pour la chasse à l'arc, en partenariat avec la FDCRML qui nous fait l'honneur de nous accorder sa confiance.

Après cette journée officielle initiale, l'ASH organise chaque année pour ses adhérents une Journée de Formation Pratique à la Chasse à l'Arc (JFPCA) où les notions abordées lors de la JFO sont approfondies, soit selon un programme prédéfini, soit en fonction des demandes des stagiaires.

L'ASH organise également chaque année pour ses adhérents, grâce à des territoires partenaires, plusieurs journées de chasse collectives au grand gibier à l'arc qui permettent notamment aux archers débutants de s'inscrire dans une démarche de découverte et d'apprentissage plus concret et qui sait, avec une occasion de tir et de réussite… et surtout de partage d'expérience.

A vos agendas !

En 2024, **la Journée de Formation Obligatoire** Chasse à l'Arc aura lieu le samedi 6 avril 2024 au Château de Montmelas à Montmelas-Saint-Sorlin près de Villefranche-sur-Saône.

Rendez-vous à 8 h au Château. La journée se termine aux environs de 18 h. Inscription auprès de la FDCRML.

La Journée de Formation Pratique à la Chasse à l'Arc aura lieu le samedi 4 mai 2024 au Château de Montmelas à Montmelas-Saint-Sorlin près de Villefranche-sur-Saône.

Rendez-vous à 9h au Château. La journée se termine aux environs de 17h. La cotisation annuelle à l'ASH est de 55 €.

Au plaisir de vous rencontrer en 2024, bonne saison à toutes et à tous !

Michel CARRIER
Président de l'ASH
Instructeur FFCA

Une pierre deux coups ! *Millery dimanche 20 Aout 2023.*

- *Battue administrative aux lieudits Chatannay et Charmes*
- *Remise de diplôme d'honneur.*

*La température annonce déjà 22° à 6 heures ce dimanche matin. Mais malgré cela ce n'est pas moins d'une soixantaine de Nemrods bien présents sur le lieu de rendez-vous donné par **Patrick Dupplessy** l'ardent président de la société de chasse et de son équipe, dans le but d'en découdre vaillamment avec les renards et autres fouines.*

*Emmené et dirigé par le lieutenant de louveterie **Luc Chapuis** bien appuyé par son équipe de traqueurs et de leurs fidèles auxiliaires, ceux-ci permirent aux postés de tuer en moins de deux heures de chasse, cinq beaux renards.*

*Comme le veut la tradition pour clôturer cette battue, un casse-croute convivial et généreux fut servi sous l'ombre légère des cerisiers de la plaine ou tout ce joli monde c'est retrouvé pour un moment de partage et d'amitié. Après les remerciements d'usage aux participants, gentiment exprimés par Luc, c'est au tour de **Patrick** de prendre la parole pour quelques bons mots sympathiques et chargés d'humour, afin de féliciter et de remettre un diplôme d'honneur à un chasseur méritant, qui, pendant plus de 31 ans s'est dévoué corps et âme à défendre sa passion au travers de la société de chasse et plus particulièrement de ses finances en tant que trésorier. Cet homme est bien connu des chasseurs de Millery, puisqu'il ne s'agit ni plus ni moins que de l'ami **Yves Maitre**, et c'est avec un plaisir non dissimulé que tout le monde leva son verre dans un élan enjoué en signe de reconnaissance et d'amitié avant de se séparer après ce beau moment de chasse et de convivialité parfaitement réussit à bien des égards.*

Jf/Delaigue.

Beau souvenir pour un de nos doyens

En cette matinée du 21 octobre 2023, les chasseurs de l'ACCA de Brullioles partent en battue.

Une fois l'équipe postée, les traqueurs lèvent les sangliers.
Monsieur Jean BLANC, âgé de 93 ans tire sur l'un deux et l'abat.

C'est sa toute première bête noire depuis ces nombreuses années de chasse.
L'animal pèse 57kg.

Quelle joie pour ce doyen de l'ACCA après la pesée.
Nous sommes fiers aujourd'hui de Monsieur Jean BLANC, surnommé «*Jeannot*».

Le miroir

Le ***miroir***, objet indissociable du chasseur d'alouettes est maintenant devenu collector et peut-être même interdit ! **C**endant il a généré pendant de longues années le bonheur des chasseurs qui comme moi chassaient ce que communément on nomme les ***"divers".***

L'engin, sorte de tourniquet, piqué en terre au beau milieu de la plaine, dans un champ labouré recouvert de blanc gel, étincelant sous le soleil frisquet du matin, est actionné par un volontaire qui tire, dans un mouvement de va et viens régulier la ficelle, ce geste provoque une oscillation alternative qui fait scintiller les morceaux de glace sertis dans le bois, **"l'engin**" devient alors **leurre ! L**e résultat est immédiatement suivi d'effets et les oiseaux, comme par magie, attirés par l'éclat, viennent se mirer au-dessus de l'instrument en écartant les ailes, voletants sur place tout en grisollant, laissant l'opportunité d'un tir semblant facile au chasseur, celui-ci généralement embusqué derrière une botte de paille ou un buisson, voir un arbre bien venu, s'en donne à cœur joie.

Le bilan final est forcément important en cartouches utilisées, beaucoup plus raisonnable en oiseaux, car les loupés sont légions, mais heureusement toujours suffisant pour régaler quelques amis autour d'une table lors d'un" **festin "** substantiel mais néanmoins toujours mémorable.

Nostalgique d'une époque disparue, je me souviens de ces parties de chasse alors que le vent d'automne commençait à figer la campagne, que les faisans devenaient plus rares, que la fermeture du lièvre début novembre entrait en application, avec mon copain Marc, nous trouvions une nouvelle source d'intérêt et de bonheur dans cette pratique.

Chasse mirifique ! aujourd'hui malheureusement révolue, pour cause, la triste évolution des règlementations, voulues et imposées par des réfractaires à la chasse, pourtant bien souvent incompétents. **C**omme beaucoup, j'ai dû me résigner et ranger au fond du placard le miroir de mon père laissé en héritage, mais il me reste cette chose magnifique et imprenable et c'est peut-être le principal, des souvenirs inoubliables, et, cerise sur le gâteau, le bonheur et la chance d'avoir connu ce mode de chasse traditionnel. **A**lors que vive toujours et encore cette chasse qu'on aime, pourvoyeuse de tant de plaisir, d'émotions et de convivialité.

Jf.Delaigue .